

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA19 17310 ET RCA19 17312**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 4 février 2019 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA19 17310 : Règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044).

RÈGLEMENT RCA19 17312 : Règlement modifiant le *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009) afin de préciser ce qui constitue une démolition, de réviser les bâtiments assujettis ainsi que plusieurs dispositions administratives.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 13 février 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate